

# Édito /

du 15 mars 2020

Chères consœurs, chers confrères,

La crise sanitaire actuelle nécessite la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé afin de freiner la propagation du virus sur le territoire.

Aujourd'hui plus que jamais, notre mission relative à l'organisation de l'exercice libéral sur le territoire prend toute sa dimension. Votre URPS est en contact avec l'ARS et entretient un lien étroit avec les instances afin d'organiser et coordonner les acteurs de terrain.

**La situation évoluant rapidement, nous vous demandons d'appliquer les mesures barrières et de suivre attentivement les recommandations officielles, que nous nous efforçons de relayer par mail ou sur notre site internet.**

Nous travaillons avec l'ARS sur la prise en charge en ambulatoire de patients contaminés et sur la promotion d'actes dérogatoires pour répondre à l'urgence sanitaire. Nous nous tenons à votre disposition pour faire remonter les problèmes que vous rencontrez sur le terrain.

Prochainement, vous pourriez être amenés à prendre en charge des patients en sortie d'hospitalisation, soit en télé-soins, soit à domicile. La procédure envisagée est la suivante : lorsque le patient, orienté par l'hôpital, aura désigné son équipe de soins primaire (ESP), les professionnels désignés par ce patient recevront des masques. Une plateforme numérique devrait être proposée rapidement afin d'assurer le télé-soins, échanger et partager les données du patient de façon sécurisée.

Je ne doute pas un seul instant que notre profession saura se montrer à la hauteur des attentes d'une population inquiète et soumise à la désinformation, qu'elle saura démontrer que les infirmiers libéraux, une fois de plus, savent faire preuve de professionnalisme, d'abnégation et de discernement dès lors qu'il s'agit de la santé de tous.

Bon courage à tous,

Alain Duval,  
*Président*

- [Les bons gestes contre la transmission du SARS-CoV-2](#)
- [Liste de diffusion DGS-Urgent – Service pour les professionnels de la santé](#)
- Plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS : 0262 93 94 15 – [ars-reunion-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-signal@ars.sante.fr)
- [Le site du Ministère Santé – rubrique professionnels de santé](#)
- [Le site de santé publique France](#)
- [Le page info coronavirus du gouvernement](#)
- Plateforme téléphonique d'information : 0 800 130 000